



■ AVIS PUBLIÉ AU BOAMP ET AU JOUE N° 20-42898

Jeudi 26 Mars 2020

Date d'envoi au service éditeur : 23/03/2020

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr du **25/03/2020** au **18/05/2020**

Réf. JOUE : n°2020/S 061-146632 du 26/03/2020

Avis de concession

Directive 2014/23/UE

Forfait(s) : **F20UE-05126946 (coût : 10up)**
Avis faisant référence à cette annonce (0) :
 > Créer un avis rectificatif
 > Créer un avis d'annulation
 > Créer un avis de résultat de concession

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
 > [Contact client](#)

J24 Avis de concession appel d'offre Dir23

Département(s) de publication : **75**

Annonce No **20-42898**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

Ile de France Mobilités, Numéro national d'identification : 28750007800012, 39-41 rue de Chateaudun, Point(s) de contact : M. Laurent PROBST, directeur général d'Ile-de-France Mobilités -Mme Juliette VINCK- Finances, Achats, Contrats, service Pilotage Contractuel, 75009, PARIS, F, Téléphone : (+33) 01 47 53 28 00, Courriel : cspgpe@iledefrance-mobilites.fr, Code NUTS : FR101

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.iledefrance-mobilites.fr/>

Adresse du profil acheteur : <http://www.achatpublic.com>

I.3) COMMUNICATION

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

<http://www.achatpublic.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://www.achatpublic.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : Transport

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) **Intitulé** : Contrat relatif à l'exploitation du service de transport de personnes première section d'exploitation lignes 16 et 17 du Grand Paris Express
 Numéro de référence : GPE-2020-01

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 60210000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) **Description succincte** : La présente procédure vise à désigner l'exploitant des services d'une partie des lignes 16 et 17 du réseau de transport public du Grand Paris Express

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Prestations de services, Transport

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 60112000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 50222000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 45234124

Descripteur supplémentaire :
Code CPV principal : 34620000
Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR106
Lieu principal d'exécution : Seine Saint Denis

II.2.4) **Description des prestations** : Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des mobilités sur la région Île-de-France, désigne les opérateurs de transport des réseaux de transport public en Île-de-France. Le contrat vise à confier l'exploitation du service de transport de personnes pour certains tronçons des lignes 16 et 17 du Grand Paris Express. Il comprend : - une tranche ferme, susceptible de mises en service progressives, et trois tranches conditionnelles, qui seront affermées sous conditions. -La tranche ferme porte sur le linéaire suivant : L16 de Saint-Denis Pleyel à Clichy-Montfermeil (Gares incluses), et L17 de Saint-Denis Pleyel à Le Bourget Aéroport (gares incluses), en ce compris le Centre d'Exploitation et de Maintenance des lignes 16 et 17 Les trois tranches conditionnelles portent sur le linéaire suivant : -Tranche conditionnelle 1 : Ligne 17 de Le Bourget Aéroport à Triangle de Gonesse (gare incluse) ; -Tranche conditionnelle 2 : Ligne 17 de Triangle de Gonesse à Parc des Expositions (gare incluse) ; -Tranche conditionnelle 3 : Ligne 16 de Clichy-Montfermeil à Noisy-Champs (gare incluse); L'affermissement des tranches conditionnelles ne pourra être envisagé que si les gares et tronçons correspondants sont mis en service au plus tard avant la fin du premier semestre 2029. Dans le cas contraire, ces tranches conditionnelles seront incluses dans un contrat faisant l'objet d'une autre procédure. L'exploitation de ces lignes représente environ 150 000 trains-kilomètres commerciaux par semaine et environ 55 millions de voyages par an lorsque la totalité des tranches sera en service. Le contrat comprend : -l'exploitation du transport ferroviaire par un métro automatique et des gares sur les linéaires identifiés ci-dessus, en ce compris le Site de Maintenance et de Remisage et le Poste de Commandes Centralisées, dont la relation avec les voyageurs, l'accueil et l'information des voyageurs dans les gares, la gestion de la sûreté conformément aux textes en vigueur, la sécurité contre les risques d'incendie et de panique en gares, la lutte contre la fraude et la lutte contre le vandalisme, les missions du chef de file de la réglementation STPG et la distribution des titres de transport en gares ; -l'entretien, la maintenance et le gros entretien-renouvellement des biens du service qui seront mis à sa disposition dans les conditions définies par les textes en vigueur, en ce compris le matériel roulant, le site de maintenance et de remisage, le second œuvre et les équipements en gare, ainsi qu'éventuellement les œuvres d'art en gare ; Le contrat ne comprend pas : -l'acquisition des matériels roulants ; -l'exploitation et la gestion des infrastructures du réseau de fibre optique (tubes, câbles et sites techniques) intégré aux infrastructures des lignes 16 et 17 à des fins de développement territorial, non plus que celles des équipements de téléphonie mobile ; -la gestion des commerces et de la publicité en gare. Le périmètre du contrat sera précisé dans les documents de la consultation. Le contrat prévoira des objectifs de performance assortis d'indicateurs mesurant à la fois la réalisation de l'offre de transport et la qualité de service."

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 84

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
Identification du projet :

II.2.14) **Informations complémentaires** : 1)Éventuellement prolongeable par tranches d'un an sans excéder 120 mois. 2 ans de pré-exploitation sont prévus, avec démarrage prévisionnel de l'exploitation courant 2024. Les candidats prendront connaissance et présenteront leurs dossiers de candidature sur la base du document descriptif et de ses annexes, à obtenir à l'adresse suivante <http://www.iledefrance-mobilites.fr/grand-paris-express>

Mots descripteurs : Prestations de services, Transport

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : "Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Les candidats ont l'obligation de prendre connaissance et de présenter leurs dossiers de candidature sur la base du document descriptif et de ses annexes qui peuvent être obtenus sur le site d'Île-de-France Mobilités à l'adresse suivante : <http://www.iledefrance-mobilites.fr/grand-paris-express>"

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Les candidats ont l'obligation de prendre connaissance et de présenter leurs dossiers de candidature sur la base du document descriptif et de ses annexes qui peuvent être obtenus sur le site d'Île-de-France Mobilités à l'adresse suivante : <http://www.iledefrance-mobilites.fr/grand-paris-express>
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Les candidats ont l'obligation de prendre connaissance et de présenter leurs dossiers de candidature sur la base du document descriptif et de ses annexes qui peuvent être obtenus sur le site d'Île-de-France Mobilités à l'adresse suivante : <http://www.iledefrance-mobilites.fr/grand-paris-express>
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

Le soumissionnaire retenu s'engage à constituer une société dédiée, domiciliée dans un pays de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

18 mai 2020 - 12:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES****VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS****VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004, PARIS, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00, Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : "Le candidat pourra exercer devant le Tribunal administratif précité : - Un recours gracieux devant le pouvoir adjudicateur dans les 2 mois de la publication/notification de la décision attaquée ; - Un référé précontractuel au plus tard avant la date de signature du contrat par le pouvoir adjudicateur, conformément à l'article L. 551-1 du code de justice administrative (CJA) ; - Un référé contractuel à compter de la signature du marché dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, conformément à l'article R. 551-7 du CJA ; - Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (arrêt ""Tarn-et-Garonne"" – Conseil d'Etat, 4 avril 2014, n° 358994) ; - Un recours pour excès de pouvoir contre certains actes détachables du contrat, 2 mois à compter de la notification de l'acte attaqué, conformément à l'article R. 421-1 du CJA. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du CJA)."

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004, PARIS, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00, Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

23 mars 2020

Eléments de facturation :

Numéro du service exécutant : **IDFM**

Numéro d'engagement juridique : **GPE-2020-01**

Classe de profil : Autres organismes publics

Siret : 28750007800020

Libellé de la facture : Ile de France Mobilités DGA-FR/FAC/Dpt Pilotage Contractuel 39 bis - 41 Rue de Châteaudun, F-75009 Paris.

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 18 mai 2020

Objet de l'avis : contrat relatif à l'exploitation du service de transport de personnes - première section d'exploitation lignes 16 et 17 du grand paris express.

Nom de l'organisme : Ile de France Mobilités

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun



CONS3881542



> Informations légales